



Changements dans l'index phytosanitaire pour l'arboriculture 2026

Document de référence pour les prestations écologique requises

Auteurs et autrices: Sarah Perren, Barbara Egger, Thomas Kuster

Valable: à partir du 1er janvier 2026

Changements d'autorisation

Produit	Substance active	Culture	Indication	Numéro d'homologation	Changement de l'homologation	Décision prise par (date)

Corrections

Pour répondre aux exigences des prestations écologiques requises (PER) dans l'arboriculture en Suisse, la directive «Prestations écologiques requises (PER) en culture fruitière en Suisse 2026» ainsi que le document de référence «Index phytosanitaire pour l'arboriculture 2026», Agroscope Transfer | N° 624 / Janvier 2026, en date du 31 décembre 2025, s'appliquent. Les changements en cours d'année et les éventuelles corrections seront consignés dans ce document complémentaire («Changements dans l'index phytosanitaire pour l'arboriculture 2026»).

